

Décret

Générale

colonial

# Décret n° 14/11/1944 portant nomination du Gouverneur du Cameroun.

n° 14/11/1944

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
14 novembre 1944

Numéro JO  
n° 2 du 01/02/1945

Date du numéro  
1 février 1945

## VISAS

**Vu** l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

**Vu** le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs t résidents supérieurs, et les textes qui l'ont modifié

Sur la proposition du Ministre des Colonies,

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

— M. Nicolas Henri, Pierre, gouverneur de 3e classe des colonies, est nommé gouverneur du Cameroun, en remplacement de M. Carras.

### Art. 2

— Le Ministre des Colonies est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

**DE GAULLE.** Par le Gouvernement provisoire de la République française : Le Ministre des Colonies, R. PLEVEN.